

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

جامعة الجزائر 1

UNIVERSITE D'ALGER 1

02 Rue Didouche Mourad. Alger

Numéro du NIF :098416015118236

Réf : 1968/UA1/SG/2023

12/11/2023

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE  
DE LA CONSULTATION N° 20/UA1/SG/2023**

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public; L'université d'Alger 1 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n° 20/UA1/SG/2023 ayant pour objet : prestation des analyses médicales pour le laboratoire de recherche Tamayouz d'Endocrinologie et Métabolisme au profit de l'Université d'Alger 1, lancé le 02/11/2023 pour un délai de Huit (08) jours. Qu'à l'issue de l'ouverture des plis et évaluation des offres le 09/11/2023, la consultation est attribuée provisoirement comme précisé dans le tableau suivant :

N° Lot	Intitulé	Nom de l'entreprise/Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale(NIF)	Montant de l'offre en TTC	Critère de sélection
01	Prestation des analyses médicales pour le laboratoire de recherche Tamayouz d'Endocrinologie et Métabolisme au profit de l'Université d'Alger 1	Laboratoire d'analyse médicale BARAKA SORAYA	26916010398819900000	1 887 340, 00	Offre unique

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du Secrétariat général de l'Université d'Alger 1, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire sur le site Web de l'Université d'Alger1, dans l'APC d4alger centre et dans la Wilaya d'Alger, et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Les soumissionnaires non retenus désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres financières peuvent se rapprocher du service contractant, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

أمين عام جامعة الجزائر 1  
السيد: الطاهر مزنياني